

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



F

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 4 de l'ordre du jour

CX/FH 08/40/3

Août 2008

PROGRAMME MIXTE SUR LES NORMES ALIMENTAIRES FAO/OMS

COMITE DU CODEX SUR L'HYGIENE ALIMENTAIRE

Quarantième Session

Hôtel Marriott, Guatemala city, Guatemala

INFORMATION SUR L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE (OIE)

Préparé par l'OIE

L'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) souhaite exprimer sa gratitude envers la Commission du Codex Alimentarius (CCA) et le Comité du Codex sur l'hygiène Alimentaire (CCFH) pour l'opportunité de contribuer au processus de développement de normes.

L'OIE et la CCA travaillent conjointement depuis 2001. En 2002, Le Directeur Général de l'OIE a constitué un groupe de travail permanent sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production en ayant l'objectif de réaliser une coordination et une harmonisation des activités liées à l'élaboration des normes conjointes OIE /CCA.

Durant la 31^{ème} session de la CCA, Dr Vallat, Directeur Général de l'OIE, a informé la CCA du progrès réalisé en matière d'actualisation des accords présents de coopération interinstitutionnels afin d'encourager le développement des normes conjointes. L'harmonisation des normes internationales et la prévention des écarts entre et des éléments contradictoires continuent de représenter l'objectif principal des membres du Codex et de l'OIE. L'OIE continue de traiter et d'une façon prioritaire les problèmes liés à la sécurité sanitaire des aliments au niveau de production et continue de mettre en exergue la nécessité de renforcer les relations avec la CCA et les autres organismes internationaux afin d'atteindre ses objectifs visant à réduire les risques associés au commerce international des produits animaux.

Restructuration du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE

Restructuring of the OIE Terrestrial Animal Health Code

L'édition de 2008 du *code terrestre* est à présent publiée en deux volumes. Le premier volume contient des recommandations qui s'appliquent à une large gamme d'espèces animales, de secteurs de production et/ou maladies (présentées sous normes dites horizontales) et le deuxième volume renferme des recommandations relatives à des maladies spécifiques (présentées sous normes dites horizontales); parmi lesquelles figurent des recommandations sur divers procédés d'inactivation d'agents pathogènes et sur diverses méthodes d'évaluation du risque de maladie.

Le premier volume contient une nouvelle section sous le nom de "Santé Publique Vétérinaire" qui inclue les sujets suivants :

- Le rôle des services vétérinaires dans la sécurité sanitaire des denrées alimentaires;
- Maîtrise des dangers biologiques significatifs pour la santé animale et la santé publique par les inspections ante mortem et post mortem ;
- Harmonisation des programmes nationaux de suivi et de surveillance de l'antibiorésistance ;

- Contrôle des quantités d'antimicrobiens utilisées en production animale;
- Utilisation responsable et prudente des antimicrobiens en médecine vétérinaire ;
- L'appréciation des risques d'antibiorésistance secondaires à l'usage des antimicrobiens chez les animaux zoonoses transmissibles par les primates non humains;

Le chapitre sur le rôle des services vétérinaires dans la sécurité sanitaire des denrées alimentaires a été adopté durant la 76^{ème} session générale de l'OIE (2008). Il fournit des directives aux membres de l'OIE sur le rôle et les responsabilités des Services vétérinaires nationaux en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments. Ce document souligne également le besoin de coopérer avec les autres autorités appartenant au continuum de la chaîne alimentaire afin d'assurer une protection des animaux et de la santé publique.

Un nouveau chapitre sur la maîtrise des risques d'importance en matière de santé animale et de santé publique dans l'alimentation des animaux est en cours de développement et sera inclus dans la section vétérinaire de santé publique du code terrestre une fois les procédures OIE d'adoption de nouveau texte sont achevées.

Conférence Internationale de l'OIE sur l'Identification et la Traçabilité des Animaux

L'OIE assemble une Conférence Internationale sur l'identification et la traçabilité des animaux sous la thématique de ('de l'étable à la table') du 17 au 19 mars 2009 à Buenos Aires, en Argentine, en vue de fournir des informations techniques sur des systèmes d'identification et de traçabilité des animaux (voir l'annexe 1). Un membre du Secrétariat du Codex participe au Comité scientifique et l'OIE encourage d'autres experts du Codex à participer à la conférence. Pour plus d'informations, consultez le site web de l'OIE au <http://www.oie.int/eng/traceability-2009/index.html>

L'OIE offre les commentaires suivants sur les points de l'ordre du jour à considérer lors de cette réunion du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire.

Ordre du jour 6 : Avant-projet de directives pour la maîtrise de *Campylobacter* et de *Salmonella* spp dans les poulets de chair à la quatrième étape ((Doc. Réf. CX/FH 08/40/6)

A la suite de la recommandation du groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, l'OIE a mis en place un groupe d'experts *ad hoc* pour développer des chapitres préliminaires pour le code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres (ci-après dénommé le code terrestre) qui aborde les méthodes agricoles de détection, maîtrise et prévention contre la *Salmonella* Enteritidis et *Salmonella* Typhimurium chez les poules pondeuses et les poulets de chair.

Le groupe *ad hoc* a développé des avant-projets de directives sur la détection, control et prévention contre la *Salmonella* spp dans les volailles comprenant les troupeaux d'oiseaux d'élevage, les poulets et autres oiseaux domestiqués utilisés dans la production des oeufs et de la viande destinés à la consommation humaine. Les directives sont pertinentes à la maîtrise de toutes les infections *Salmonella* spp non typhiques en mettant l'accent sur Enteritidis S. et S. typhimurium. En développant ces directives le groupe *ad hoc* a pris en considération les évaluations des risques effectuées par les consultations mixtes FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et d'autres groupes d'experts. Ils ont également considéré les normes développées et en cours de développement par des organismes internationaux appropriés, en vue de réaliser une complémentarité et une cohérence entre les recommandations d'OIE et celles du CCA.(Y compris les accoueurs) et les volailles.

Ces deux chapitres ont été soumis aux membres de l'OIE pour des commentaires et seront passés en revue lors de la prochaine réunion de la Commission terrestre de code de santé animale en octobre 2008.

L'OIE soutient le travail actuellement entrepris par le comité de l'hygiène alimentaire dans le développement des avant directives de la maîtrise les espèces de campylobactérie et de salmonelles spp en viande de poulet et maintiendra une collaboration étroite avec le CCA sur ce sujet



Première Conférence internationale de l'OIE sur l'Identification et la Traçabilité des Animaux
Autour de la thématique "de l'étable à la table"

Buenos Aires (Argentine) : 23-25 Mars 2009

INTRODUCTION

L'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) a le plaisir d'annoncer la tenue de la première Conférence internationale sur l'identification et la traçabilité des animaux à Buenos Aires (Argentine), laquelle bénéficiera du soutien du Service national de santé et de qualité agroalimentaire (SENASA) et du Secrétariat d'Etat à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche et à la l'alimentation de la République argentine. Cette conférence a pour objet d'appuyer la mise en oeuvre des normes internationales pertinentes relatives à l'identification et à la traçabilité des animaux vivants et des produits d'origine animale au niveau mondial. Des communications y seront présentées par des orateurs représentant les organisations internationales, les services vétérinaires nationaux, les administrations impliquées dans des activités liées aux produits d'origine animale, le secteur privé (éleveurs, transformateurs, distributeurs et industriels), les associations de consommateurs ainsi que les fournisseurs de technologies et les prestataires de services relatifs à l'identification et à la traçabilité des animaux.

Les avantages liés à l'usage des techniques d'identification et de traçabilité pour la santé animale, la maîtrise des maladies, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments y compris leur étiquetage, la sélection génétique et le contrôle des échanges commerciaux, seront évoqués durant la Conférence. Les expériences en matière de mise en oeuvre de systèmes d'identification et de traçabilité animales dans divers pays et secteurs d'activité, ainsi que leurs perspectives de développement, seront discutées. Ces thèmes seront illustrés d'exemples pratiques dont la finalité sera d'expliquer la façon dont les normes internationales peuvent être mises en oeuvre de manière peu coûteuse en consultation avec les parties intéressées.

OBJECTIFS

Les objectifs listés ci-dessous seront recherchés au cours des différentes sessions de la Conférence :

- Susciter un intérêt mondial pour les normes internationales en la matière publiées par l'OIE et la commission du Codex Alimentarius
- Fournir des informations concrètes et des avis techniques sur les modalités d'application des normes précitées dans différents secteurs de production et contextes nationaux
- Passer en revue les dernières expériences en matière de programmes publics et privés d'identification et de traçabilité en rapport avec les normes internationales concernées.
- Rendre des avis techniques illustrés d'exemples concrets destinés à aider les Services vétérinaires nationaux et autres administrations concernées à jouer le rôle qui leur revient dans le domaine de l'identification et de la traçabilité des animaux.
- Identifier la nature des appuis (y compris ceux relatifs aux activités de renforcement des capacités) que peuvent apporter les organisations internationales et les bailleurs de fonds aux Services vétérinaires et autres acteurs opérant dans les pays en développement pour les aider dans la mise en oeuvre des normes de l'OIE et du Codex

- Amorcer une discussion sur les besoins nouveaux en matière de normes internationales
- Discuter des priorités et proposer des approches en matière de recherche et de développement relevant de l'identification et de la traçabilité animales.

II INFORMATIONS PERTINENTES

Environ 500 participants y sont attendus, notamment :

- Des délégués nationaux de l'OIE et d'autres représentants nationaux institutionnels
- Des représentants d'autres organisations internationales normatives et d'organisations internationales de développement économique
- Des représentants du secteur privé (éleveurs, transformateurs, distributeurs et industriels) impliqués dans des activités d'identification et de traçabilité des animaux
- Des sociétés multinationales agroalimentaires.

La conférence se déroulera sur trois jours et comportera des déclarations ministérielles et des allocutions d'ouverture le premier jour, des représentations à caractère technique les premier, deuxième et troisième jours ainsi qu'une discussion générale et l'adoption des résolutions de la Conférence le troisième jour

L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, français et espagnol pendant toute la durée de la conférence.

Les actes de cette conférence seront l'objet d'une publication et un exemplaire sera remis à chaque participant inscrit.

Personne de contact

<http://www.oie.int/eng/traceability-2009/index.html>

Par courrier électronique: traceability-2009@oie.int

Par téléphone : 33-(0)1 44 15 18 88